



- Légende**
- 589 — Périmètre opération
 - Distance d'implantation minimal
 - Alignement des façades
 - Hypothèse implantation futures constructions
 - Arbre ou arbuste à planter (position donnée à titre indicatif)
 - Chaussée
 - Cheminement piétonnier
 - Espace vert commun

tion de la limite cadastrale, donnée à titre indicatif.
 ouen 1^{re} civ. 23 janvier 1991: " Le plan cadastral est un
 ent fiscal,
 vu à lui seul de force probante quant à la délimitation des
 tés...")

Plans destinés à l'obtention des autorisations administratives et ne peuvent en aucun cas être utilisés pour réaliser le projet